



UNITAIRE

Pour un syndicalisme combatif au TRESOR

Solidaires, Unitaires, Démocratiques au Trésor

Effectifs et mutations : même combat !

L'annonce de 22 700 fonctionnaires en moins, les suppressions d'emplois (970 pour 2007 et 970 pour 2008) au Trésor, le non remplacement de tous les départs à la retraite, les fermetures de postes, ne font pas bon ménage avec les mutations pour lesquelles les délais ne cessent d'augmenter, entraînant pour chaque mouvement son lot de désappointement, d'écoeurement et de détresse. Malheureusement cette situation ne connaîtra pas d'embellie tant que la politique des effectifs sera liée à leur diminution.

Le nouveau système de mutation qui entre en vigueur (instruction n°07-32-V33 du 22/06/07) est une des conséquences de cette situation qui génère un rétrécissement inexorable des possibilités de mutations. Néanmoins, face aux conditions de travail qui ne cessent de se dégrader faute d'effectifs et afin de ne pas complètement désespérer les agents, il faut continuer de donner l'impression que les mutations sont encore possibles dans des délais «raisonnables».

Tel est le but, ne nous y trompons pas, de la suppression d'un mouvement, de la modification des règles, même si certains aménagements peuvent être considérés comme positifs (suppression de l'avis défavorable, allongement du sursis d'installation, mise en place de vrais mouvements complémentaires, lisibilité plus grande, meilleure diffusion de l'information...). Nous vous en donnons ci-dessous les grandes lignes.

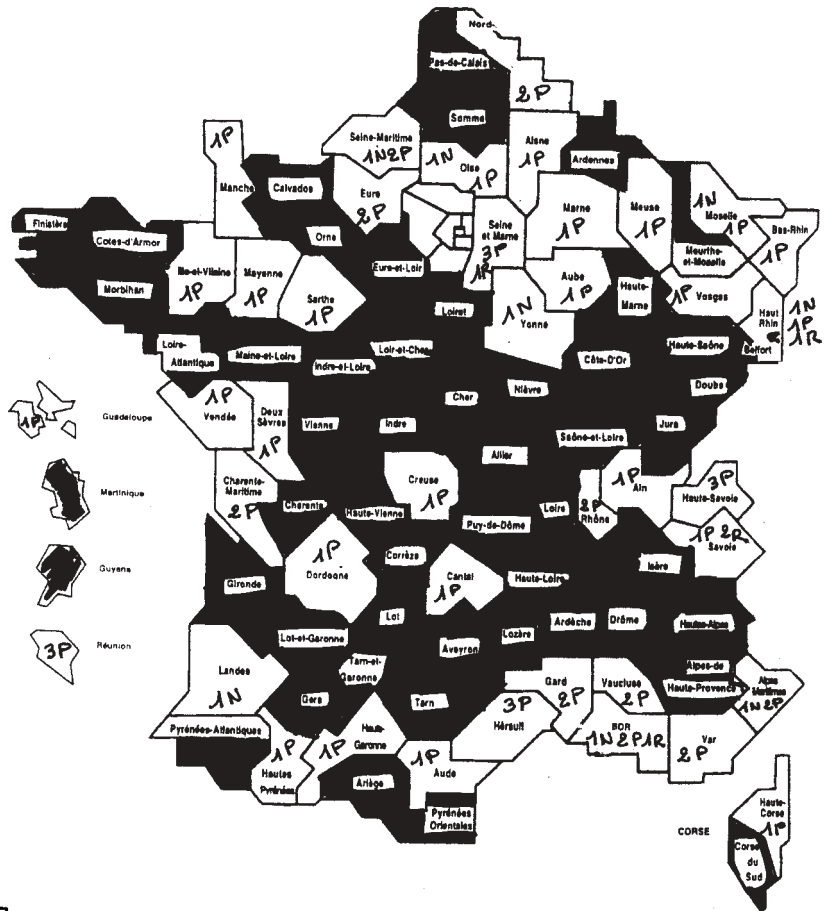
<p>Nombre et date` des mouvements</p>	<p>Désormais deux mouvements subsistent au lieu de 3 :</p> <p>1er avril et 1er septembre (celui de janvier étant supprimé à compter de 2008). Ils concernent tous les types de mutations pour convenance personnelle et/ ou prioritaire.</p> <p>Les demandes font l'objet d'un examen en CAPC en novembre pour le mouvement du 1^{er} avril et en juin pour le mouvement du 1^{er} septembre.</p>
<p>Clé de répartition du mouvement pour chaque départe- ment</p>	<p>Pour le mouvement du 1^{er} avril :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mutation pour convenance personnelle - une mutation pour motif prioritaire - une réintégration (non prioritaire ou à défaut prioritaire) - une mutation pour motif prioritaire <p>Pour le mouvement du 1^{er} septembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mutation pour motif prioritaire - une mutation pour motif prioritaire - une réintégration (prioritaire ou à défaut non prioritaire) - une mutation pour convenance personnelle
<p>Classement des demandes</p>	<p>Pour les demandes pour convenance personnelle (sans changement) : ancienneté de la demande, nombre d'années de services effectifs, ancienneté dans le grade, dans l'échelon, origine (concours, L.A), rang au concours, date de naissance la plus ancienne.</p> <p>Pour les demandes pour motifs prioritaires, il n'y aura plus désormais qu'un seul tableau au lieu de deux sous-tableaux auparavant. Le classement s'effectuera en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapprochement époux (sans distinction public/privé), - rapprochement PACS, - travailleur handicapé, - rapprochement de concubin, - retour hors métropole, - rapprochement de domicile en Ile de France (étendu aux concubins et jusqu'à l'âge de 16 ans pour les enfants), - santé de l'agent, - Situation familiale ou sociale notamment parent d'enfant handicapé. <p>Les demandes sont classées par ordre d'inscription selon l'ancienneté de la CAPC.</p>

Mouvement du 1er septembre 2007 :

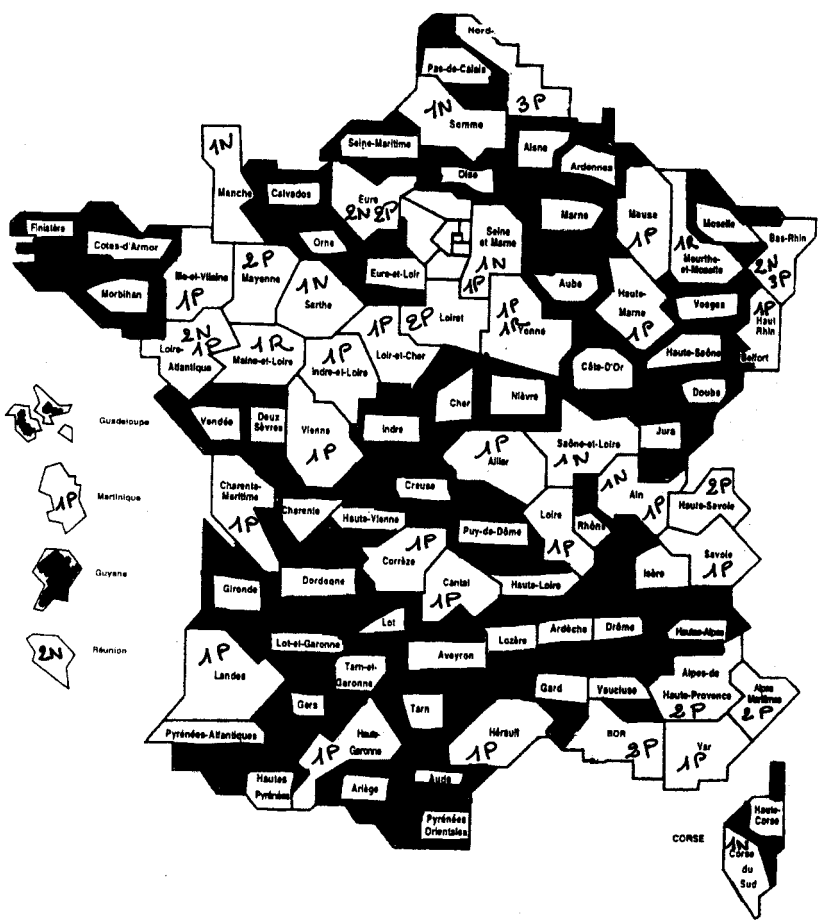
Départements de départ

C

R.G.F. : 7N - 12P - 1R
 E.N.T : 1N - 1P - 1R
 78 : 4N - 1R
 91 : 2N - 3P
 92 : 7N - 7P
 93 : 10N - 9P - 1R
 94 : 5N - 2P
 95 : 2N - 1R



B



R.G.F. : 8N - 6P
 T.G.A.P. : 3N
 92 : 1N - 2P - 2R
 93 : 2N - 7P
 94 : 2N - 1P
 95 : 1N - 3P

entre désappointement et écoeurement

Départements d'arrivée....

C

R.G.F. : 3N - 5 P - 3R

78 : 2N - 6P - 1R

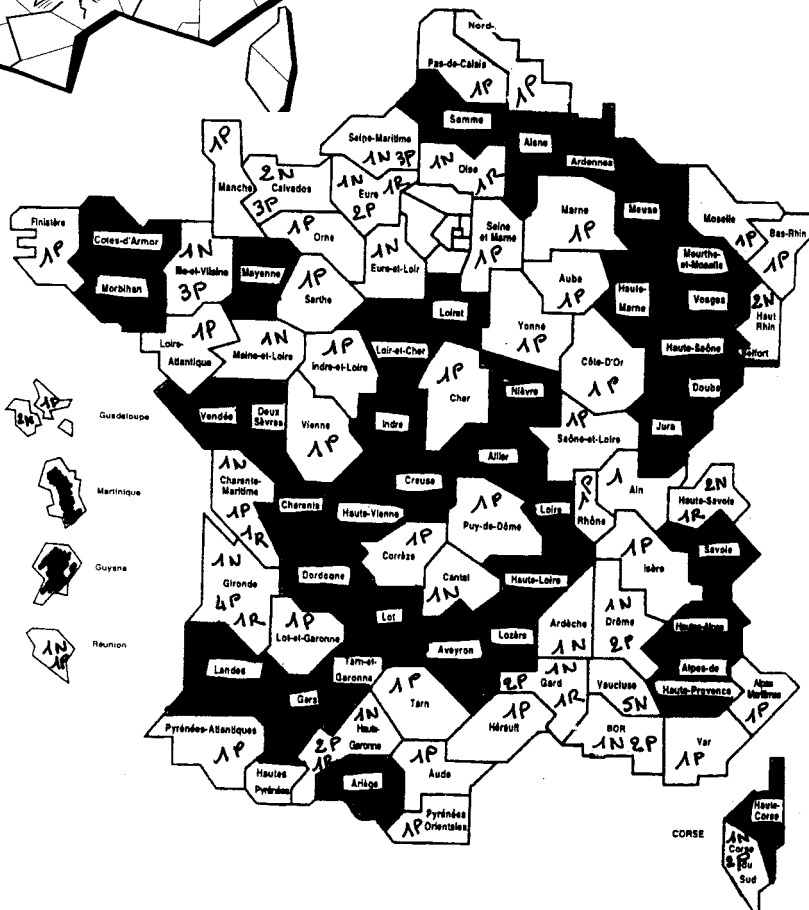
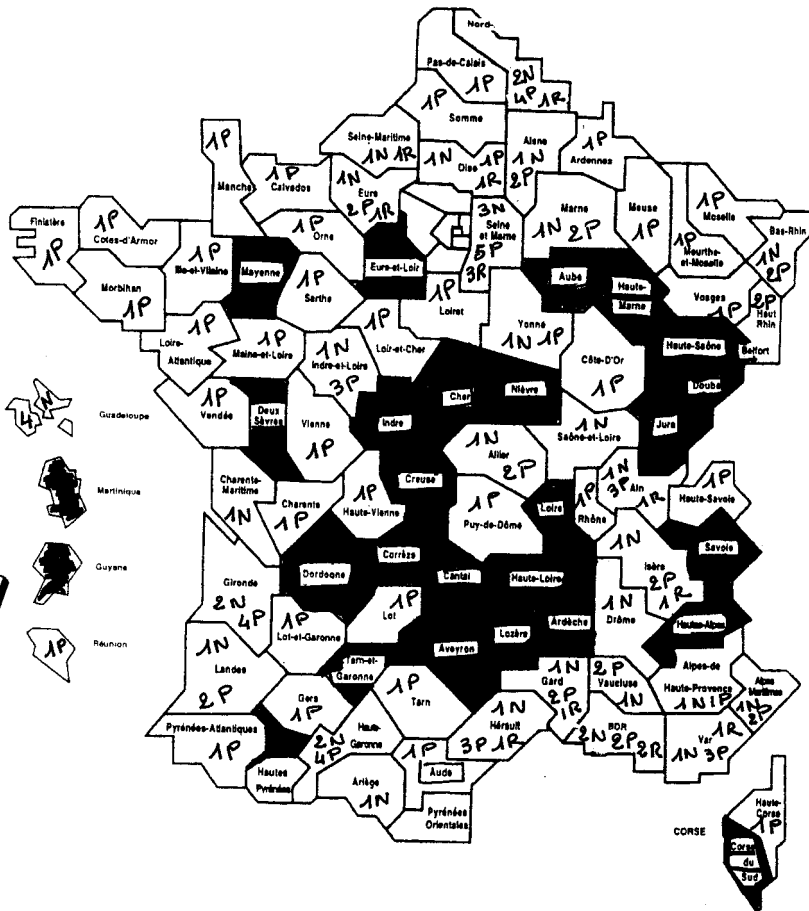
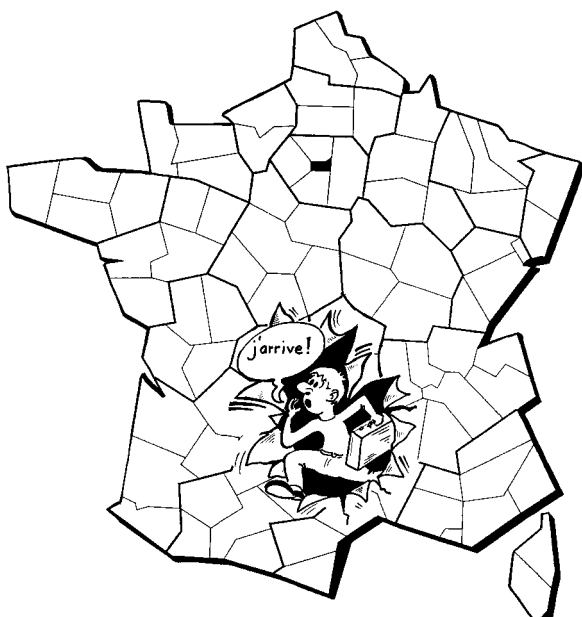
91 : 1P

92 : 1P

93 : 1N

94 : 1N

95 : 1N - 4P



B

R.G.F. : 1N - 2P - 1R

T.G.A.P. : 1N - 1P

78 : 1P

91 : 1P

92 : 1P

93 : 1N - 1R

94 : 1N

95 : 1P

Périodes d'expression des «voeux»	<p>Pour les demandes de mutations pour convenance personnelle d'avril et de septembre : du 16 août au 30 septembre de l'année précédente. Pour les demandes prioritaires, à tout moment mais en principe celles ci doivent être déposées plus d'un mois avant la CAPC pour être prise en compte. Ainsi pour le mouvement du 1er avril 2008 les demandes devront être déposées avant le 22 octobre 2007.</p>
Mutation conjointe pour convenance personnelle	<p>Cela peut concerner deux agents (mariés, pacés, en concubinage) de catégorie B ou C ou un agent de catégorie B et un agent de catégorie C. Les deux demandes doivent être identiques (nombre et ordre de classement des départements). La mutation interviendra quand l'agent le moins bien classé sera en position d'être muté.</p>
Mouvement complémentaire	<p>Chaque mouvement sera suivi d'un mouvement complémentaire plus conséquent que celui pratiqué actuellement. Il bénéficiera en priorité aux demandes pour motif prioritaire.</p>
Mouvement sur poste spécifique	<p>Abandonné depuis quelques années, ce mouvement, dont on peut craindre l'évolution vers des mutations à profil, est réintroduit. Il s'effectuera à la date du 1er juillet. L'appel de candidature sera organisé en janvier-février. La priorité d'affectation sera donnée aux agents inscrits à titre prioritaire dans le département.</p>
Pénalités pour refus de mutation	<p>Tous refus sans motif reconnu valable par l'administration continuera de faire l'objet d'une pénalisation. Sera déclarée irrecevable toute demande pour une mutation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour convenance personnelle jusqu'à la fin de 3 cycles. - pour motif prioritaire pendant 1 an.

Tout projet de réforme du système des mutations est à analyser à l'aune de la situation de l'emploi et des effectifs. En effet, l'alpha et l'omega, qui ouvriraient les vannes des mouvements de mutations, restent la perspective de recrutements massifs dans la fonction publique, en l'occurrence au Trésor Public, pour équilibrer les effets du nombre conséquent de départs à la retraite et de l'absentéisme légal et, au delà la création des emplois nécessaires pour répondre aux besoins de la population en matière de service public de qualité et de proximité et compenser les effets de la réduction du temps de travail faite sans création d'emplois.

Dans un tel contexte, pour SUD Trésor, la mère des batailles est donc celle de l'emploi et des effectifs. Se battre pour le maintien d'implantations en milieu rural, refuser la remise en cause de l'âge effectif de départ à la retraite, ne pas accompagner les politiques libérales de remises en cause des services publics et de notre système de protection sociale, c'est contribuer à la bataille pour l'emploi. C'est le sens de notre action.

La question de l'emploi et des effectifs, c'est ce que SUD Trésor a rappelé en propos liminaire lorsque l'administration a ouvert le chantier du nouveau système de mutations. Tant de suppressions d'emplois, ce sont tant de mutations en moins. A ce titre, peut on dire que le système actuel de mutation est satisfaisant ? La réponse est évidemment dans la question !



10 octobre

Contrôleurs

- Liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur de 2^{ème} classe année 2007
- Tableau d'avancement au grade de CP année 2007

6 et 7 novembre

Agents d'Administration

- révisions de note 2007

8 novembre

Agents Techniques

- révisions de note 2007

14 et 15 novembre

Contrôleurs

- révisions de note 2007

21 et 22 novembre

Agents d'Administration

- révisions de note 2007

28 novembre (matin)

Contrôleurs

- tableaux préparatoires au mouvement du 1^{er} avril 2008
- révisions de note 2007

28 novembre (am)

Agents Techniques

- tableaux préparatoires au mouvement du 1^{er} avril 2008

29 novembre

Agents d'Administration

- tableaux préparatoires au mouvement du 1^{er} avril 2008
- révisions de note 2007

12 décembre

Agents d'Administration

- révisions de note 2007 et bilan de la notation 2007

13 décembre

Contrôleurs

- révisions de note 2007 et bilan de la notation 2007

Rappel, n'attendez pas le dernier moment, Dès que vous rencontrez un problème prenez contact avec un(e) élu(e) du personnel, N'hésitez pas à nous transmettre le double de vos demandes, de vos recours.

